

Conseil communal du 25 août 2025 – Aperçu des décisions

Les conseillers se sont réunis ce lundi 25 août 2025 à la salle du Conseil.

La séance a débuté avec une interpellation citoyenne relative à la piscine questionnant le Collège communal sur la nature du projet (la taille du bassin, l'ouverture au public), son financement, la transparence de la procédure, ainsi que des aspects environnementaux.

La commune de Beauvechain s'engage résolument dans une démarche de bonne gouvernance en mettant en place des partenariats publics-privés pour offrir à ses citoyens des services de qualité, accessibles et durables.

Le chantier de la piscine a récemment démarré à La Bruyère. Ce complexe sportif profitera à un large public : les élèves des écoles, les clubs et associations, les familles, ainsi que les seniors.

En misant sur les partenariats publics-privés, Beauvechain démontre qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, qualité de service et responsabilité publique, au bénéfice de tous.

Les conseillers ont ensuite pris connaissance du rapport d'activités de la Commission communale de l'accueil. Le rapport d'activité permet de faire le bilan de l'année scolaire écoulée et fait notamment ressortir le lancement du processus de renouvellement du Programme CLE.

La séance s'est poursuivie avec différents points relatifs aux finances. Les comptes 2024 ainsi que la première modification budgétaire du CPAS sont approuvés à l'unanimité.

Enseignement

1. Le Conseil communal approuve à 18 voix pour et 1 abstention (Claude Snaps) le règlement fixant les redevances à charge des parents pour les services scolaires (repas, natation, activités, etc.) pour les années scolaires 2025 à 2027.

Les tarifs des repas scolaires sont revus comme suit :

- potage : 0,55 € / portion
- repas chaud maternelle (2,5 à 6 ans) : 4,07 €
- repas chaud primaire (6 à 12 ans) : 5,10 €

Ces tarifs reflètent le coût du marché attribué à EKILLIBRE par le Collège communal le 22 juillet 2025.

2. L'ISBW prendra à nouveau en charge les temps de midi à l'école communale. Le Conseil communal a approuvé à l'unanimité la convention de collaboration qui couvrira la période du 25 août 2025 au 3 juillet 2026 pour un montant total de 76.102 € dont 900 € de matériel ludique.
3. La convention d'accompagnement et de suivi proposée par le CECP pour l'école communale fondamentale mixte de Beauvechain est approuvée à l'unanimité.

Environnement

Les conseillers approuvent à l'unanimité la liste des actions que la Commune s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de sa participation au Programme d'actions 2026-2028 du Contrat de rivière Dyle-Gette : gestion des risques naturels, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, gestion des déchets le long des cours d'eau, signalétique et surveillance, pollutions accidentelles, nettoyage et sensibilisation.

Quatre logements intergénérationnels supplémentaires à Hamme-Mille

Les conseillers ont approuvé à 18 voix pour et 1 abstention (ECOLO-GROEN) les conditions du marché de travaux pour la construction de quatre logements publics intergénérationnels à Hamme-Mille. Cet investissement de près d'un million d'euros a été programmé dans le cadre du précédent Programme communal de Développement rural (PCDR).

Augmenter l'offre de logements publics sur le territoire reste l'une des priorités de Beauvechain Ensemble, pour une commune solidaire et inclusive!



Eclairage public

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique durable, le Conseil communal a décidé ce lundi à 14 voix pour, 4 voix contre (B.a.V et ECOLO-GROEN) et 1 abstention (Beauvechain Ensemble) de rallumer l'éclairage public entre minuit et 5h du matin, 7 jours sur 7, tout en adoptant une technologie de dimming (atténuation de l'intensité lumineuse) pour limiter la consommation énergétique.

Cette décision fait suite à une série de considérations environnementales, techniques et citoyennes. 78,2 % du parc d'éclairage public sera équipé de LED fin 2025, avec un objectif de 85,5 % en 2026. Le gain énergétique de l'extinction nocturne devient marginal avec un parc

LED aussi performant, comme l'avait expliqué Nicolas Favresse, Directeur d'Ores Brabant wallon lors de sa présentation au Conseil communal en mars dernier.

Un sondage citoyen réalisé au printemps a révélé une opinion partagée, avec une légère majorité en faveur du maintien de l'extinction, mais aussi une préoccupation exprimée par certains citoyens quant au sentiment d'insécurité.

Cette mesure s'inscrit dans une démarche cohérente avec les engagements de la commune en matière de développement durable. Le timing pour la mise en œuvre de cette mesure reste à définir, en collaboration avec Ores et les communes voisines.